

# Manifeste

ELECTIONS EUROPEENNES 2024

**Pour une Europe**

**de la confiance et de la solidarité,**

**forte**

**de ses valeurs et de ses territoires**



# Avant-propos

Les 8 et 9 juin prochains se tiendront les élections de nos représentants au Parlement européen. Il s'agit d'un **rendez-vous démocratique crucial** pour l'avenir de l'Union Européenne. Il est également déterminant pour les citoyennes et citoyens de notre pays, tant l'impact des orientations et décisions européennes dans notre quotidien est important.

Il intéresse tout particulièrement les collectivités territoriales, qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre des objectifs définis à l'échelle européenne et qui sont directement interpellées par les enjeux de participation citoyenne.

A l'approche de cette échéance électorale importante, les élus locaux et régionaux réunis au sein de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, souhaitent réaffirmer **leurs convictions et leur engagement européen**, mais également rappeler le rôle clé des collectivités territoriales comme actrices des politiques européennes, et comme relais des préoccupations et des attentes des citoyens.

Dans un contexte international marqué par la guerre en Europe et à ses portes, par la succession de crises multiples et interdépendantes -sanitaire, sociale, économique, écologique, climatique, énergétique- l'Union européenne a su prouver qu'elle constitue, aux côtés des Etats et des collectivités territoriales, **un niveau d'action pertinent** et un espace de solidarité, de paix et de sécurité.

Afin d'aborder avec lucidité un avenir incertain, de préparer nos sociétés aux évolutions majeures futures, à la concurrence internationale, aux enjeux émergents liés à l'intelligence artificielle, aux questions de défense commune, il convient de **renforcer l'Union Européenne** en la dotant de moyens politiques, institutionnels et financiers adaptés, mais aussi de **conforter la démocratie européenne**.

Face aux bouleversements en cours, les besoins des européens sont en effet immenses et les institutions européennes se doivent d'y répondre sous peine d'éloigner toujours davantage le projet européen de leurs réalités et de leurs préoccupations. De même, conformément aux conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, les citoyens attendent des réponses concrètes en matière de gouvernance européenne.

**L'AFCCRE, fidèle à ses valeurs fondatrices, souhaite contribuer au débat qui va s'ouvrir à l'occasion des élections européennes** en adressant ce manifeste aux candidats et plus largement aux Institutions européennes.

***Ce Manifeste a été adopté par le Comité directeur de l'AFCCRE réuni à Strasbourg le 6 février 2024.***

# Une Union européenne forte de ses valeurs

1

Face à la progression continue des mouvements eurosceptiques et europhobes, aux régressions démocratiques constatées dans certains Etats membres, nous réaffirmons notre soutien aux **valeurs fondamentales**

communes inscrites dans le projet européen que sont le **respect de l'état de droit, de la démocratie, des libertés fondamentales, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la non-discrimination.**

Nous réaffirmons également notre attachement aux principes qui doivent guider l'action publique en Europe : **la subsidiarité, l'autonomie locale, les règles de bonne gestion des finances publiques.**

2

Les objectifs de **cohésion sociale et de cohésion des territoires doivent être au cœur du projet européen** et constituer un cadre structurant pour l'ensemble des politiques européennes. La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, mais également **la prise en compte de la diversité des territoires dans les politiques européennes** restent des objectifs majeurs sans la réalisation desquels le projet européen ne pourra pas être « compris » et soutenu par les citoyens.

Nous rappelons par ailleurs que les principes, les droits fondamentaux et les opportunités qu'offre la construction européenne doivent bénéficier à **tous les citoyens et à tous les territoires de la République française, en métropole et outre-mer.**

# 3

**L'Union européenne doit représenter une réalité tangible pour les peuples européens qui aspirent à la rejoindre**, dans le respect des principes et des valeurs fondamentales de la construction européenne. Dans cette perspective, une décentralisation rigoureuse vis-à-vis des collectivités territoriales garantira aux yeux des citoyens le respect des principes de bonne gestion des deniers publics et de transparence des décisions politiques.

# 4

Les élans de solidarité entre collectivités territoriales initiés depuis le début de la guerre en Ukraine, mais aussi le besoin de favoriser l'ouverture et la tolérance ont montré que **les jumelages, les partenariats et les coopérations entre collectivités territoriales gardent tout leur sens**. Ils jouent et seront encore appelés à jouer un rôle majeur dans l'émergence d'une identité commune à tous les citoyens européens, notamment dans **la perspective de l'élargissement**.



# Une Union européenne forte d'Institutions renouvelées et de moyens renforcés

## 5

Dans l'esprit des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, l'UE doit **adapter ses institutions et renforcer sa légitimité démocratique**, pour réussir les élargissements à venir -que nous soutenons- et pour engager les nécessaires transitions sur notre continent. Il convient en particulier **d'accroître le rôle du Parlement européen à Strasbourg**, représentant direct des citoyens dans le processus décisionnel (initiative législative, codécision, ressources propres), ainsi que le recours à la majorité qualifiée au sein du Conseil.

## 6

L'UE doit disposer d'une **capacité budgétaire renforcée**, déconnectée de la contribution des Etats et simplifiée. Nous appelons par conséquent à accélérer l'adoption de nouveaux mécanismes et nouvelles ressources, qui **doivent également pouvoir bénéficier aux territoires et aux projets locaux de façon accrue et simplifiée**.

## 7

La gouvernance européenne, pour être efficace, doit reposer sur un **dialogue permanent et un partenariat renforcé entre les Institutions européennes et les collectivités territoriales** au travers du Comité des Régions et des associations européennes représentatives, telles que le CCRE. Parallèlement, les associations nationales de collectivités territoriales doivent travailler à la définition de positions communes sur les dossiers européens impactant l'action locale et appeler à la structuration d'un dialogue permanent avec l'Etat.

# Une Union européenne porteuse de politiques ambitieuses, adaptées aux enjeux et aux besoins des collectivités territoriales

## 8

Le bon fonctionnement des services publics locaux et régionaux, dans tous les territoires et au bénéfice de l'ensemble de la population, conditionne directement la mise en œuvre des réponses européennes aux principaux défis, désormais crises, auxquels nous devons collectivement faire face. Dans cette perspective, l'Union européenne doit offrir un **cadre juridique assoupli et favorable à la mise en œuvre des services essentiels à la population** en faisant évoluer ses règles en matière de concurrence et de commande publique. Elle doit également offrir un **cadre plus favorable à l'investissement public** local et faire évoluer les règles européennes en matière de déficits publics. Ces questions trouveraient toute leur place dans le cadre d'un intergroupe « services publics » au sein du Parlement européen dont nous soutenons la création.

## 9

L'UE doit maintenir des **objectifs élevés en matière de lutte contre les changements climatiques**, d'adaptation, de protection de l'environnement, de restauration de la nature et de capacité de production alimentaire. Cette ambition inscrite dans le Pacte vert et les nombreux textes qui en découlent nécessite désormais d'être mise en œuvre. Nous soulignons que le volontarisme et l'action des collectivités territoriales seront déterminants pour y parvenir et permettre une transition juste, désirable et porteuse de sens pour les citoyens. **Ces objectifs doivent être assortis des soutiens financiers adéquats**, suffisants et lisibles pour conduire les investissements nécessaires et animer les politiques sur le terrain.

# 10

L'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale, inscrit dans les Traités, est un principe cardinal de l'UE. Il incarne également auprès des citoyens l'expression de la solidarité européenne. Il convient donc de **réaffirmer la valeur ajoutée de la politique de cohésion pour le projet européen** et le développement de l'ensemble des territoires de l'UE et ainsi consolider sa place dans le futur budget, en prenant pleinement en compte la perspective de l'élargissement. Les principes de mise en œuvre de cette politique, en premier lieu le **partenariat avec les collectivités territoriales** et la territorialisation des programmes, doivent être sacralisés.

# 11

La cohésion sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, doivent également être l'occasion de **renforcer les politiques européennes en matière de jeunesse et de citoyenneté** (en particulier celles s'adressant à celles et ceux qui ont le moins d'opportunités), de donner à chaque jeune l'accès à un dispositif européen pour son avenir (mobilité, formation, éducation, droit ...), de développer les politiques d'inclusion sociale, de répondre aux enjeux migratoires, en s'appuyant et en soutenant les actions et les innovations portées par les collectivités territoriales. Il convient de **renforcer la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et des financements européens**, y compris dans les secteurs de la transition numérique et de la transition écologique.

Nous appelons par ailleurs au retour de programmes européens en matière de citoyenneté adaptés à la réalité des échanges et dotés, conformément aux propositions de notre organisation européenne le CCRE, d'un euro par citoyen européen.

# Agir pour une Europe des territoires, proche de ses citoyens

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est une association nationale, créée en 1951 qui regroupe aujourd'hui près de 1 000 collectivités territoriales : Régions, Départements, Intercommunalités, Villes et Communes.

Organisation pro-européenne à l'origine de l'essor du mouvement des jumelages européens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié ses actions pour couvrir l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

L'AFCCRE est une association pluraliste, dont les activités s'articulent aujourd'hui autour de plusieurs grandes missions :

- Un travail de plaidoyer en faveur du projet européen, de l'autonomie locale et régionale et la prise en compte des Collectivités territoriales dans toutes les politiques européennes.
- Le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales dans le suivi des dossiers européens et internationaux et la mise en œuvre des politiques européennes au niveau local.
- La représentation et le « lobbying » territorial aux niveaux national, européen et international.
- L'échange d'expérience entre élus locaux et régionaux sur les thématiques européennes.

L'association constitue la branche française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble près de 100.000 collectivités territoriales en Europe